



## AVIS PUBLIC

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a adopté, lors de la séance extraordinaire du 10 février 2021, le Règlement numéro 2021-389 TNO intitulé *Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*, lequel se résume comme suit:

### Revenus:

Revenu de taxes	323 654 \$
Compensation tenant lieu de taxes	64 777 \$
Autres revenus de source locale	49 250 \$
Transferts conditionnels et inconditionnels	40 940 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>478 621 \$</b>

### Dépenses:

Administration générale et urbanisme	219 810 \$
Sécurité publique	96 153 \$
Réseau routier	90 700 \$
Transport	1 862 \$
Matières résiduelles	35 505 \$
Aménagement et développement	42 754 \$
Loisirs et culture	22 103 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>508 887 \$</b>

Affectation des surplus (30 266 \$)

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE ONZIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN.**

Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 11 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour de février deux-mille-vingt-et-un.

Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉS  
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dixième jour de février deux-mille-vingt-et-un, à 17 h 30, par visioconférence.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 11303-02-2021 TNO

Adoption du règlement numéro 2021-389 TNO *Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, une copie du règlement numéro 2021-389 TNO titré *Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie* a été transmise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 8 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son cout, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le règlement numéro 2021-389 TNO titré *Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET  
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme  
(sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 11<sup>e</sup> jour de février 2021*

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

  
Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. Jérôme Emond, coordonnateur des ressources financières, MRC HG

c.c. - M. Allen Cormier, préfet, MRC HG  
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secr.-très., MRC HG

MUNICIPALITÉS  
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le dixième jour de février deux-mille-vingt-et-un, à 17 h 30, par visioconférence.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-389 TNO

Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, le 8 février 2021, il fut donné un avis de motion pour l'adoption de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE les revenus anticipés des territoires non organisés de la MRC, pour l'année 2021, sont de 478 621,00 \$ et que les dépenses prévues pour cette période sont de 508 887,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'UNE affectation des surplus de 30 266,00 \$ est requise afin d'équilibrer le budget 2021 des TNO.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le règlement portant le numéro 2021-389 TNO ordonnant et statuant ce qui suit :

Que le règlement numéro 2021-389 TNO soit adopté avec dispense de lecture;

#### Article 1: Adoption

Que le budget 2021 pour les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie soit adopté, tel que présenté, avec les revenus et les dépenses.

#### Article 2: Dépôt

Qu'une copie dudit budget soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-570.

#### Article 3: Publication

Qu'un résumé du budget soit affiché sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie.

#### Article 4: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN.

(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET  
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme  
(sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 11<sup>e</sup> jour de février 2021*

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. Jérôme Emond, coordonnateur ressources financières, MRC HG

c.c. - M. Allen Cormier, préfet, MRC HG  
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secr.-très., MRC HG

	BUDGET 2020	RÉEL 2020	BUDGET 2021
01 00000			
REVENUS			
01 21000			
TAXES			
01 21100			
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
01 21110	140,400-	141586.85-	173,298-
TAXES GÉNÉRALES			
01 21160	115,540-	115650.37-	117,356-
TAXES SUR IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS			
01 21100	255,940-	257237.22-	290,654-
TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
01 21200			
SUR UNE AUTRE BASE			
01 21201			
TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION			
01 21210	24,000-	27500.00-	33,000-
SERVICES MUNICIPAUX			
01 21201	24,000-	27500.00-	33,000-
TOTAL TAXES, COMPENSATIONS ET TARIF			
01 21200	24,000-	27500.00-	33,000-
TOTAL SUR UNE AUTRE BASE			
01 21000	279,940-	284737.22-	323,654-
TOTAL TAXES			
01 22000			
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES			
01 22100			
GOUV. DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
01 22110	62,120-	18669.00-	64,777-
IMMEUBLES ET ÉTABLISSEMENTS DU GOUV.			
01 22100	62,120-	18669.00-	64,777-
TOTAL GOUV. DU QUÉBEC ET SES ENTREP			
01 22000	62,120-	18669.00-	64,777-
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE			
01 30000			
TRANSFERTS			
01 38000			
TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE DE FRAIS			
01 38130	6,000-		8,000-
TRANSPORT			
01 38160	10,000-	10000.00-	10,000-
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
01 38000	16,000-	10000.00-	18,000-
TOTAL TRANSFERTS ENTENTES PARTAGE D			
01 37000	29,660-	31430.00-	22,940-
TRANSFERTS DE DROIT			

**Cote A-570**  
**Budget 2021 TNO - règlement no 2021-389 TNO**

Séance du 10 février 2021 du conseil de la MRC de La HG,  
siégeant pour l'administration des TNO

## TRANSFERTS

		BUDGET 2020	RÉEL 2020	BUDGET 2021
01 30000	TOTAL TRANSFERTS	45,660-	41430.00-	40,940-
01 23000	SERVICES RENDUS			
01 23400	AUTRES SERVICES RENDUS			
01 23480	RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	41,500-	55787.33-	45,000-
01 23400	TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	41,500-	55787.33-	45,000-
01 23000	TOTAL SERVICES RENDUS	41,500-	55787.33-	45,000-
01 24000	IMPOSITION DE DROITS	250-	37224.97	1,250-
01 26000	INTÉRÊTS	2,500-	6830.06-	3,000-
01 27000	AUTRES REVENUS	1,000-	42.63-	
01 00000	TOTAL REVENUS	432,970-	370271.27-	478,621-

## CHARGES

		BUDGET 2020	RÉEL 2020	BUDGET 2021
02 00000	CHARGES			
02 10000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
02 11000	CONSEIL	38,490	36427.28	36,700
02 13000	GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	103,930	109407.93	156,200
02 14000	GREFFE	500		1,000
02 15000	ÉVALUATION	18,340	11512.59	24,500
02 19000	AUTRES	4,550	3651.44	1,410
02 10000	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	165,810	160999.24	219,810
02 20000	SÉCURITÉ PUBLIQUE			
02 21000	POLICE	20,000	21090.78	22,378
02 22000	SÉCURITÉ INCENDIE	49,530	70233.83	67,225
02 23000	SÉCURITÉ CIVILE	1,000	7947.56	6,550
02 20000	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	70,530	99272.17	96,153
02 30000	TRANSPORT			
02 31000	RÉSEAU ROUTIER			
02 32000	VOIRIE MUNICIPALE	131,650	32343.64	54,450
02 33000	ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	34,500	21359.82	32,000
02 34000	ÉCLAIRAGE DES RUES	2,400	3790.01	4,250
02 31000	TOTAL RÉSEAU ROUTIER	168,550	57493.47	90,700
02 36000	TRANSPORT COLLECTIF			
02 37000	TRANSPORT EN COMMUN	1,750	1746.00	1,862
02 36000	TOTAL TRANSPORT COLLECTIF	1,750	1746.00	1,862
02 39000	AUTRES	1,000		

## TRANSPORT

		BUDGET 2020	RÉEL 2020	BUDGET 2021
02 30000	TOTAL TRANSPORT	171,300	59239.47	92,562
02 40000	HYGIÈNE DU MILIEU			
02 45000	MATIÈRES RÉSIDUELLES			
02 45100	DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS			
02 45120	ÉLIMINATION	29,720	29338.75	35,505
02 45100	TOTAL DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMI	29,720	29338.75	35,505
02 45000	TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	29,720	29338.75	35,505
02 40000	TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	29,720	29338.75	35,505
02 60000	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
02 61000	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	23,830	14185.30	2,122
02 62000	PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
02 62100	INDUSTRIES ET COMMERCE	2,110	2112.00	2,258
02 62900	AUTRES - PROM., URBANISME ET DÉVELOP.	42,500	16280.78	38,374
02 62000	TOTAL PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉC	44,610	18392.78	40,632
02 60000	TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	68,440	32578.08	42,754
02 70000	LOISIRS ET CULTURE			
02 70100	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES			
02 70120	CENTRES COMMUNAUTAIRES	15,300	5216.07	5,300
02 70130	PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES	4,400	3926.89	7,200
02 70190	AUTRES	5,570	10047.81	9,603
02 70100	TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	25,270	19190.77	22,103
02 70000	TOTAL LOISIRS ET CULTURE	25,270	19190.77	22,103
02 90000	FRAIS DE FINANCEMENT			
02 99000	AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	50		

	BUDGET 2020	RÉEL 2020	BUDGET 2021
02 90000 TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	50		
02 00000 TOTAL CHARGES	531,120	400618.48	508,887
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	98,150	30347.21	30,266
03 00000 CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
03 30000 AFFECTATIONS			
03 31000 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		4376.93	
03 40000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ			
03 41000 EXCÉDENT (DÉFICIT) FONC. NON AFFECTÉ	53,150-		30,266-
03 61000 RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	45,000-		
03 40000 TOTAL EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	98,150-		30,266-
03 30000 TOTAL AFFECTATIONS	98,150-	4376.93	30,266-
03 00000 TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCA	98,150-	4376.93	30,266-
EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES		34724.14	